

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice : 19

présents : 16

votants : 19

l'An deux mille vingt-six,
le 5 juin à 9 heures,
le Conseil municipal de la commune de Barjac,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la Présidence de M. Edouard CHAULET, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 26 mai 2026

Présents : M. Edouard CHAULET, Mme Aline GUYONNAUD, M. Cyril GILLES, M. Sylvian BELIN, Mme Monique FERRAT, Mme Brigitte BRUGNON, Mme Agnès HERNANDEZ, Mme Annie LE HE, Mme Louisa DOUZELET, M. Jean-Luc POINAS, M. Joseph VINOLO, Mme Hélène AULAGNIER, M. Pierre MATHON, Mme Valérie CESSENAT-BORIE, M. Bruno DIVOL, Mme Barbara BOUVAREL

Absents : Mme Laure ESNEE (procuration à Cyril GILLES), M. Florent OLLIER (procuration à Edouard CHAULET), M. Saïd EL ATTAR (procuration à Sylvian BELIN)

Délibération n°2026 - 69

OBJET : Vente au lieu-dit ROC FIEL

Lors du dernier Conseil municipal Monsieur le Maire a évoqué la possibilité de vendre « Le MAZET » situé sur les parcelles C166, b (partie C 167), c (partie C903) et g (partie C958) pour une surface totale arpentée de 333 m2.

Deux offres ont été reçues et un acquéreur s'est désisté.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à 15 VOIX POUR et 4 ABSTENTION (P. MATHON, V. CESSENAT-BORIE, B. DIVOL, B. BOUVAREL),

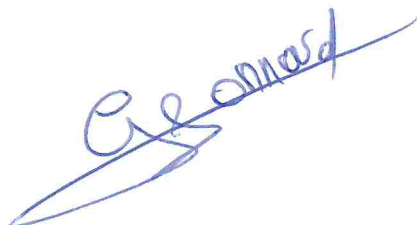
- APPROUVE la vente pour un montant de 35 000 € des parcelles suivantes : C166, b (partie C 167), c (partie C903) et g (partie C958) pour une surface totale arpentée de 333 m2 à M Andy DREMEAUX.
- DIT que Les frais d'honoraires seront à la charge de l'acheteur.

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour copie conforme au registre.

La secrétaire de séance,
Mme Aline GUYONNAUD



Le Maire,
M. Edouard CHAULET



Accusé de réception en préfecture
030-213000292-20260605-2026_69-DE
Reçu le 11/06/2026

